

Recherche de Causes : Dommages par eau

Le règlement juste et équitable d'un sinistre est directement relié à la détermination de la cause réelle, et non nécessairement à la cause apparente. Une bonne connaissance du bâtiment et de ses composantes est de mise pour vous aider dans votre travail afin d'éviter des réclamations subséquentes de même nature. Notre personnel détient les connaissances techniques pour vous appuyer dans vos analyses des dossiers sinistres reliés aux dommages par eau, pour vous permettre d'**établir un règlement juste des sinistres et d'éviter une répétition du même sinistre.**

RMS est fier de proposer ce service à l'Industrie de l'assurance I.A.R.D. en assurances des particuliers et pour les petits bâtiments commerciaux. Les avantages en sont nombreux :

- Offrir à l'expert en sinistres un soutien technique en bâtiment.
- Vérification des points humides du bâtiment, au moyen de techniques et d'outils autant destructifs que non destructifs.
- Observations appuyées par des lectures, des mesures ainsi que l'ouverture des murs, des plafonds et des planchers selon les besoins.
- Appel au besoin, à des essais spécialisés, tels la thermographie, la vérification des drains de plomberie et des fondations, par caméra, essais de laboratoire pour la qualité de l'air et autres techniques.

Service rapide de nos spécialistes en bâtiment.

Nous travaillons en collaboration avec l'expert en sinistres.

Nous sommes aptes à défendre en Cour les intérêts de nos clients et les conclusions de nos rapports d'expertise.

Notre rapport vous offre un relevé de nos observations, nos recherches et nos conclusions sur la cause de sinistre. Il peut comprendre l'étendue des dommages, ainsi que des recommandations de prévention, de réparation ou de remplacement des systèmes et des composants endommagés.

Contacts au Québec :

A. Arduini, T.P., PAA
Chef de service
Inspection et expertise –
Conseil en bâtiments

albert.arduini@scm-rms.ca

S. Hasbani, ing., FPAA, CRM
Directeur
Développement des affaires

samir.hasbani@scm-rms.ca



Octobre 2008

Anomalie : un drain français obstrué, tel que déterminé par nos experts.

Conséquences : infiltration d'eau par la fondation et dommages par eau